

Association agréée
pour la protection
de l'environnement

Sources et rivières

du

L I M O U S I N

Bulletin SOURCES

n°22 / Février 2020

Assemblée Générale 2020

Sommaire

- **Rapport Moral du Président** : les leçons de la sécheresse
- **Commission terrain** : bilan prospections rivières 2019
- **Commission terrain** : perspectives 2020
- **Commission juridique** : ZNT : action contentieuse pour protéger les cours d'eau des pesticides
- **Commission juridique** : usine à Pellets torréfiés de Bugeat-Viam : Pourquoi l'abandon du projet est une victoire pour le Plateau
- **Actions 2019** : la rivière n'est pas une poubelle
- **Portrait** : Cyril Delage, nouvel administrateur 2019

Les leçons de la sécheresse

Rapport moral 2020 du président

L'été 2019 en Limousin aura été marqué par une sécheresse exceptionnelle dont les anciens déclarent ne jamais en avoir connue d'une telle ampleur, particulièrement en Creuse.

Nous l'avons déjà mentionné dans notre dernière lettre d'information, ce département souffre aujourd'hui d'un déficit chronique qui, en certains endroits comme à Guéret, a viré quasiment à la panne sèche. Et pourtant, il n'est pas certain que les citoyens fassent le lien entre cette pénurie d'eau et ses véritables causes relatives notamment au réchauffement climatique, à la bétonisation des sols et leur artificialisation, à l'agriculture irriguée, à la destruction des zones humides et à la multiplication des étangs.

On se demande jusqu'où faudra-t-il aller dans les catastrophes pour qu'une véritable remise en cause du modèle économique actuel se décide enfin.

L'Australie en est un bon exemple. La pédagogie des catastrophes ne marche pas pour modifier le comportement des individus et il faudra peut-être se demander s'il ne serait pas plus efficace de lui substituer la démonstration d'une

vie meilleure en produisant et consommant moins mais différemment.

Cette problématique se retrouve au niveau de la gestion de l'eau. Il va falloir s'apprendre à respecter cette ressource traditionnellement considérée comme inépuisable mais qui devient de plus en plus rare. C'est bien l'essentiel de la finalité des actions menées par SRL. Il faut tout d'abord éduquer nos concitoyens aux enjeux d'une bonne gestion de l'eau ; il faut ensuite dénoncer les fausses solutions au problème de la pénurie d'eau, notamment dans le secteur agricole et enfin promouvoir les vraies solutions pour une gestion durable de la ressource.

1) Les enjeux d'une bonne gestion de l'eau

Comment peut-on gérer correctement des ressources que l'on ne connaît pas ?

On a besoin d'améliorer la connaissance de l'état quantitatif et qualitatif des ressources en eau et des milieux aquatiques. Voilà pourquoi la Commission Milieux de SRL s'est lancée depuis trois

ans dans un travail de terrain tout à fait remarquable consistant à réaliser des bilans hydromorphologiques de petits cours d'eau et de leurs affluents. Ont été ainsi réalisés : le ruisseau du Palais, l'Aurence, la Couze, le Vincou et la Combade en cours de finition.

Il en résulte une analyse très fine des eaux (température, conductivité, turbidité), du milieu (zones de frayères, ripisylve, embâcles, état des rives, zones humides, dénivelé...), de la continuité (seuils, étangs). Sur ces bases un diagnostic précis peut être effectué et des propositions de solutions avancées.

Ce travail pourrait donner naissance à de nouveaux partenariats entre SRL et des instances chargées de la gestion des eaux.

Comment peut-on prendre des décisions rationnelles en l'absence d'études d'impact sérieuses ?

C'est dans ce cadre que SRL s'est opposée au projet d'usine à pellets de Bugeat-Viam. Au prétexte de la création de quelques emplois et de la valorisation de souches et branchages, les promoteurs en oubliant les multiples atteintes à l'environnement qui rendaient ainsi le projet non rentable : destruction de biodiversité, coupes rases, pollutions diverses, pompage dans la Vézère...

L'étude d'impact sur les ressources en eau était particulièrement faible. SRL a également manifesté son désaccord vis-à-vis de l'implantation des serres industrielles pour la production de

tomates à Egletons. C'est un bel exemple d'agriculture complètement déconnectée de son milieu et dont les conséquences sur la ressource en eau ont là encore été très mal évaluées lors de l'étude d'impact.

Combien de fois faudra-t-il répéter qu'il vaut mieux éviter plutôt que d'avoir ensuite à réparer ou à compenser ? Ces projets sur le Plateau de Millevaches ne sont pas légitimes dans une perspective de soutenabilité.

SRL a toujours justifié ses positions à l'encontre de la ferme des mille veaux, de l'exploitation calamiteuse de la forêt, de la poubelle nucléaire (heureusement évitée grâce à notre action) dont les conséquences sur la ressource en eau sont systématiquement sous-évaluées.

2) Dénoncer les fausses solutions

Selon ses partisans, la pénurie d'eau pourrait être surmontée grâce au stockage de l'eau dans des bassines ou dans des étangs. SRL a toujours dénoncé ces fausses solutions qui là encore témoignent d'une déficience dans la capacité d'expertise de ses promoteurs.

Sur les bassines, trop d'idées fausses circulent encore.

Considérer que l'on peut stocker de l'eau en hiver pour la restituer en été semble relever du bon sens mais ne résiste malheureusement pas à l'analyse scientifique.

Si les retenues peuvent constituer une réponse ponctuelle à une sécheresse limitée, cela n'est plus le cas avec des sécheresses longues et chroniques comme celles qui se profilent avec le réchauffement climatique.

Le stockage de l'eau se révèle ici inefficace du fait des pertes par évaporation et de la perturbation du cycle de l'eau résultant de cette artificialisation des écosystèmes. Les bassines ne constituent certainement pas la solution pour l'adaptation du modèle agricole au changement climatique. C'est le modèle agricole productiviste qu'il faut revoir avec une demande en eau revue à la baisse et avec la restauration des milieux (haies, zones humides, sols, bordures de rivières...).

Les bassines creusoises telles qu'envisagées ou réalisées actuellement ne constituent donc qu'une solution de court terme qui ne fait que retarder les restructurations nécessaires de l'agriculture creusoise.

En ce qui concerne les étangs, SRL n'arrête pas de dénoncer le laxisme généralisé en matière de sanctions mais également la frilosité de l'administration en charge de la politique.

L'administration ne traite au mieux aujourd'hui qu'une cinquantaine de dossiers par an, ce qui nécessiterait deux siècles pour contrôler les 15 000 étangs irréguliers du Limousin !

Les propriétaires ne réalisent pas systématiquement les travaux

demandés pour régulariser leur situation. L'administration et la justice donnent peu suite aux infractions pourtant constatées par la police de l'environnement.

Le lobby des syndicats de propriétaires d'étangs est très efficace avec le soutien souvent de la chambre d'agriculture. SRL a relancé ainsi ses actions contentieuses contre les propriétaires d'étangs illégaux qui refusent de se mettre aux normes ou qui causent des pollutions. L'objectif est d'obtenir des décisions de justice imposant la remise en état des sites ou la mise aux normes environnementales des étangs. En effet, jusqu'à présent, (et cela se sait dans le milieu des propriétaires), l'Administration se contente d'une simple relance par courrier, ce qui est totalement inefficace. Les propriétaires ne sont pas incités à se mettre en conformité avec la loi.

De la même façon, SRL a relancé plusieurs contentieux en matière de destruction de zones humides. Mais une solution pourrait être aussi de reconstituer de telles zones humides partout où cela est possible par effacement des étangs en tête de bassins qui perturbent tout le bassin versant dès les sources.

Conclusion

SRL remplit ainsi parfaitement les fonctions qui lui sont reconnues par trois agréments. Il est donc

difficilement admissible qu'à terme on ne reçoive plus les moyens nécessaires pour assurer ces missions mais surtout pour garantir le financement de nos emplois. Dans l'idéal, nous voudrions bénéficier de trois emplois mi-temps : un pour l'expertise juridique ; un pour la coordination de nos activités ; un pour l'animation de terrain.

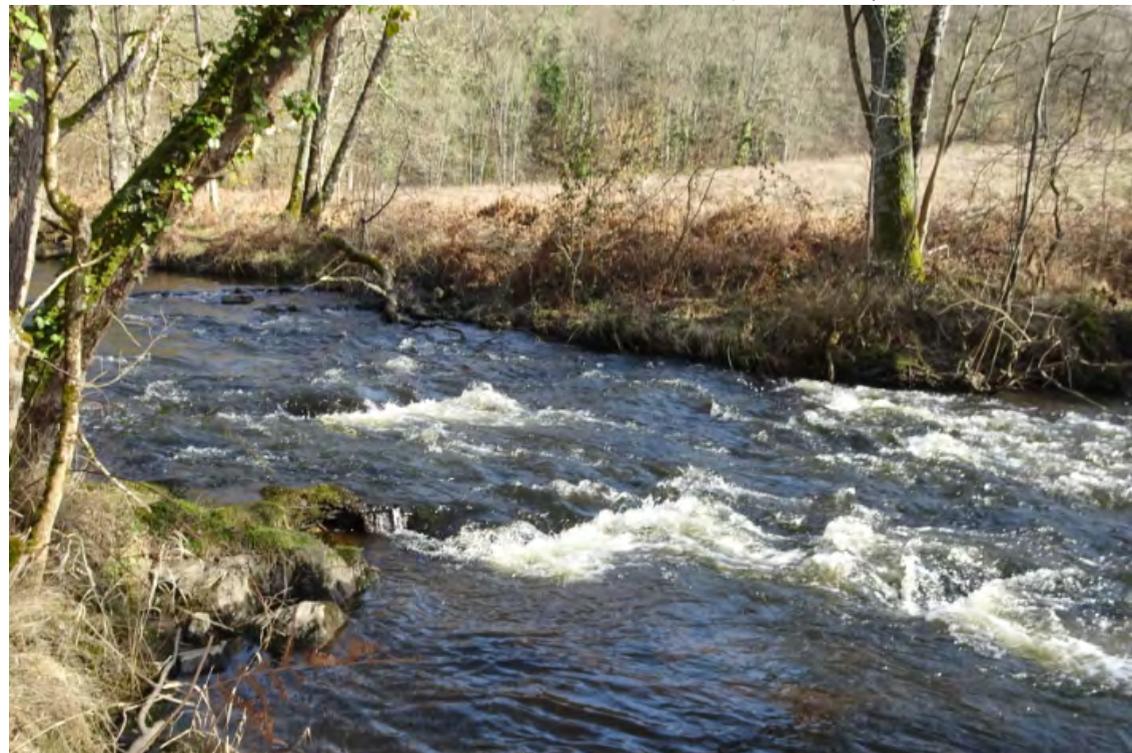
On ne peut se contenter de fonctionner uniquement avec du bénévolat et c'est tout l'enjeu des demandes que SRL a initiées pour bénéficier d'aides privées (mécénat, fondations), ou publiques (Agence de l'eau, Etat, Région).

2020 sera une année charnière pour SRL et on ne peut que regretter une fois de plus la remise en cause du soutien public aux associations dont le rôle fondamental dans la crise actuelle des territoires vient pourtant d'être souligné par le Conseil d'Analyse Economique : « *Plus généralement, c'est la perte des lieux de socialisation qui semble participer au mal-être des territoires mobilisés dans le mouvement des gilets jaunes. A contrario, lorsque le tissu associatif local est plus dense, les expressions de mécontentement sont plus rares* ». On ne peut être plus clair !

Jean-Jacques GOUGUET

Président de SRL

Le Vincou / Photo SRL, Christian Dumas



Commission Terrain : Bilan prospections rivières 2019

Dans la continuité de son travail sur l'Aurence, la Valoine et la Couze, Sources et Rivières a jeté son dévolu en 2019 sur le Vincou puis la Combade. Deux rivières aux antipodes l'une de l'autre, qui ne font que conforter SRL et les autres associations environnementalistes dans leur conviction que les activités humaines jouent un rôle déterminant dans la dégradation des milieux naturels.

La continuité écologique: une nécessité

La Combade est en effet, selon les pêches électriques de la fédération de pêche de la Haute-Vienne, une des meilleures rivières à truite du département, si ce n'est la meilleure. La raison de cette qualité est assez simple : la Combade est exempte des activités humaines les plus impactantes.

De sa confluence avec la Vienne jusqu'à sa source en Corrèze au Mas Vallier, elle coule sans le moindre obstacle artificiel empêchant la circulation des poissons et des sédiments, au milieu de bois et de prés à vaches souvent mis en défens. Il faut arriver à Châteauneuf pour trouver la première grosse activité humaine, la cartonnerie. Nous avons pu visiter le site de la cartonnerie "SAICA PACK" de

Châteauneuf -la-Forêt. Sur ce site les ateliers de la cartonnerie enjambent la Combade sur une longueur de 200m. Les activités de cette société ne semblent pas impacter la rivière.

Une faible densité d'étangs

A cette libre circulation des eaux vient s'ajouter un chevelu très peu impacté par les étangs, permettant aux truites d'accéder aisément aux zones de frayères (par ailleurs nombreuses sur la Combade elle-même). Sans les étangs, le substrat n'est pas colmaté et les eaux ne sont pas réchauffées, offrant les meilleures conditions possibles pour le frai.

Bien sûr nous avons trouvé quelques points noirs : berges érodées par le piétinement bovin, bûcheronnage peu scrupuleux se débarrassant des branches dans le cours d'eau, décharge sauvage. Mais tout cela en quantité négligeable eu égard à la longueur du cours d'eau.

Le Vincou : une anthropisation record.

Il en va tout autrement pour le Vincou. Sur cette rivière, point de truites bien qu'elle soit classée en première catégorie piscicole dite à salmonidés dominants, et ce sur la plus grande partie de son linéaire. Le Vincou cumule tout ce qui

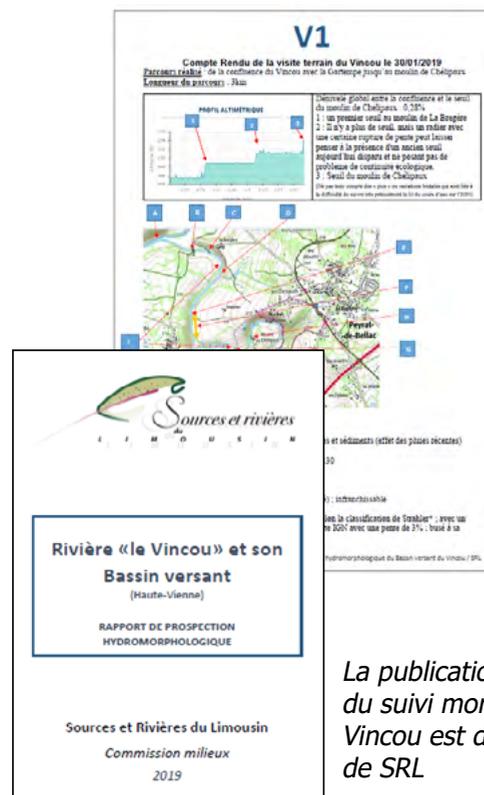
peut nuire à la qualité d'un cours d'eau et bien entendu toutes ces perturbations sont d'origine humaine:

- Un taux d'étagement très important sur son parcours aval, dû à de nombreux seuils de moulin lui conférant un profil en escalier empêchant la circulation des poissons et des sédiments.
- Une grande concentration d'étangs sur le milieu de son cours avec tous les impacts négatifs que maintenant plus personne ne peut ignorer.
- Des installations minières sur son cours supérieur, défigurant le Vincou, avec en point d'orgue un

tunnel de plus de 700 mètres. En conclusion, le Vincou est un condensé de ce qu'il ne faut pas faire. Le cumul des activités humaines en a fait une rivière défigurée à la population piscicole complètement dégradée, en complet décalage avec son classement.

Des zones humides à préserver

Nous avons quand même noté un point positif sur la Glayeule, un affluent du Vincou, qui vient nous conforter dans notre conviction concernant le rôle capital des zones humides. En effet, au plus fort de la sécheresse la Glayeule avait encore un débit correct et surtout la température de l'eau y était 2 à 3 degrés inférieure à celle du Vincou. Tout cela grâce au marais de Chamboret qui remplit parfaitement son rôle, à savoir stocker l'eau pendant les périodes pluvieuses et la restituer au cours d'eau pendant l'étiage, plus fraîche puisque stockée en profondeur. Nous aurions certainement des cours d'eau en meilleur état si depuis des décennies nos bons agriculteurs n'avaient pas systématiquement drainé toutes les zones où ils ne pouvaient pas passer à pieds secs en été. Il est grand temps d'arrêter ce massacre et de prendre conscience du rôle essentiel de ces zones humides qui sont les poumons de nos cours d'eau.



La publication de 120 pages du suivi morphologique du Vincou est disponible auprès de SRL

Commission Terrain : Perspectives 2020

Perspectives pour 2020 : entomologie et accessibilité.

Dans les années à venir, SRL souhaite améliorer le contenu de ses prospections hydromorphologiques (mesures des débits notamment).

Nous souhaiterions introduire des données faunistiques sur les insectes aquatiques qui sont de précieux indicateurs de la qualité de l'eau. Cela demande une montée en compétence des membres de la commission milieux dans le domaine de l'entomologie aquatique, à moins que quelque spécialiste de la chose ne vienne grossir nos rangs.

Pays marchois → L'actu

PEYRAT-DE-BELLAC ■ Les passionnés de pêche et des rivières étaient en mission, hier, au Moulin de Chéliepeau

« La rivière est un trésor à protéger »

Un groupe de bénévoles a mené tout un travail d'observation de la rivière du Vincou sur une distance de trois kilomètres.

Aline Cambrouze
aline.cambrouze@centrefrance.com

Hier après-midi, les bénévoles de l'association Source et rivière du Limousin et de l'Association pour la pêche (Appma) de Bellac se sont donné rendez-vous sur la commune de Peyrat-de-Bellac au Moulin de Chéliepeau pour observer l'état de la rivière du Vincou.

Veiller sur les rivières pour éviter la « rupture de la continuité écologique »

« C'est le point de départ de trois kilomètres de rivière, jusqu'au Moulin des Pères de Bellac. C'est important de veiller sur les rivières. Elles représentent un trésor à protéger », souligne Marcel-Guy Chabassier, bénévole à l'association « Source et rivière du Limousin ».

Chaque mercredi, Marcel-Guy mène tout un travail d'observation sur l'hydromorphologie des rivières. « Nous allons regarder la couleur de la rivière. Plus elle est claire, moins il y a de matières en suspension comme de la boue. Nous allons observer le niveau, la dureté de l'eau, le débit de la rivière. »



OBSERVATION. Le groupe de bénévoles fait un état des lieux de la rivière du Vincou.

Si notre groupe s'est donné rendez-vous au Moulin de Chéliepeau ce n'est pas un hasard. « Nous observons de nombreuses dégradations liées aux seuils des moulins qui cassent la continuité écologique et perturbent la circulation piscicole. Les étangs créent aussi une rupture de la continuité écologique. De 1970 à 1985, nous avons mis en place 10.000 étangs en Limousin et nous n'avons pas su gérer

le phénomène. Les plans d'eau réchauffent l'eau tuant la truite qui ne peut survivre à plus de 21° C. Les digues empêchent les poissons de circuler librement et de se reproduire. Notre mission est de contrôler ou corriger l'activité humaine sur les rivières pour maintenir la biodiversité et la qualité de l'eau », indique Marcel-Guy Chabassier.

En plus des seuils des moulins et des étangs, l'absence de clo-

tures en bordure des rivières, le piétinement des animaux d'élevage et - l'écoulement de l'eau de l'assainissement provenant de stations d'épuration mal dimensionnées - rendent difficile le maintien de la qualité de l'eau.

La rivière menace toujours de se dégrader, bien que ces dernières années elle soit peu à peu restaurée par des passionnés comme Marcel-Guy.

Mobilisés pour préserver et améliorer la qualité des rivières, les bénévoles de l'association « Source et rivière du Limousin » livrent les résultats de leurs travaux aux syndicats de rivières, à la Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques et à l'Établissement public territorial de bassin. Leur diagnostic contribue chaque année à la restauration des rivières du Limousin. ■

Le deuxième point que nous aimerions voir apparaître sur nos compte-rendus nous permettrait de mieux appréhender et expliquer la raréfaction, voire la disparition de la truite fario, espèce emblématique de nos cours d'eau. Il s'agit du taux d'accessibilité, c'est à dire pour un salmonidé le pourcentage de cours d'eau d'un bassin versant auquel il n'aurait plus accès à cause d'obstacles infranchissables.

La truite fario a un cycle de vie qui s'articule entre une rivière mère et de nombreux affluents jouant un rôle essentiel. Le frai se passe sur les petits affluents où les conditions d'eau et de granulométrie sont meilleures, et surtout où le nombre de prédateurs aquatiques y est moindre. Les truitelles naissent donc et grandissent dans ces ruisseaux avant de rejoindre le cours d'eau principal pour atteindre leur taille adulte, puis remonter frayer à leur tour dans ces petits tributaires, après parfois une montaison de plusieurs kilomètres.

Il est bien évident que le premier obstacle infranchissable prive les poissons d'un linéaire indispensable

à l'accomplissement de son cycle de vie, entraîne inévitablement une diminution des populations, et cela même si par ailleurs les conditions sont favorables au développement des salmonidés. Une étude est actuellement menée sur le bassin de l'Isle et un compte-rendu détaillé est en cours de rédaction.

Pour une agriculture durable

Nous pourrions également pourquoi pas nous intéresser aux pratiques agricoles. Tous les agriculteurs n'ont pas souffert de la sécheresse de la même façon et tous ne réclament pas des bassines de stockage. Lors d'une rencontre à saint Méard ces paysans (au sens noble du terme) nous ont exposé des pratiques qui semblent pouvoir faire face aux changements climatiques futurs et qui ne demandent souvent comme investissement que du simple bon sens.

SRL remercie ses bénévoles qui n'hésitent pas à braver les intempéries mercredi après mercredi, et rappelle que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, qu'elles aient des talents particuliers dans le domaine de l'eau ou non. La convivialité est une qualité que nous savons apprécier et mettre en avant.



ZNT : protéger les points d'eau contre les pesticides

SRL attaque en justice l'arrêté du préfet de la Creuse affaiblissant la protection du milieu aquatique envers les pesticides

Conformément à son objectif de protéger nos milieux aquatiques, Sources et Rivières du Limousin a attaqué devant le tribunal administratif de Limoges l'arrêté pris par le préfet de la Creuse du 21 août 2017 définissant pour le département de la Creuse les points d'eau à prendre en compte pour instaurer des zones de non traitement (ZNT) à proximité. Les zones de non traitement correspondent à des aires où il est interdit d'épandre des pesticides. Depuis un arrêté interministériel du 4 mai 2017, il revient aux préfets de département de définir les points d'eau autour desquels doivent être institués une ZNT. Cet arrêté interministériel indiquait néanmoins que la notion de points d'eau devait se comprendre comme englobant les cours d'eau au sens du code de l'environnement et les éléments du réseau hydrographique figurants sur les cartes IGN. Le préfet de la Creuse a décidé de faire une interprétation minimaliste de cet arrêté interministériel en excluant un certain nombre de

milieux aquatiques, notamment les cours d'eau tels que définis par le code de l'environnement et les éléments du réseau hydrographique en traits discontinus sur les cartes IGN.

De nombreux milieux aquatiques ne bénéficiaient donc d'aucune protection face aux pesticides.

Le dispositif des ZNT est certes un dispositif de protection imparfaite. Une mesure de protection des cours d'eau véritablement efficace nécessiterait une réduction drastique des produits phytopharmaceutiques. Néanmoins, ce dispositif est un premier pas et témoigne d'une certaine prise de conscience de la vulnérabilité des milieux aquatiques à l'exposition des pesticides. Rappelons en effet que l'épandage de pesticides aux abords d'un milieu aquatique a des effets sur la qualité de nos cours d'eau, sur la biodiversité qu'abritent ces milieux, sur la qualité de nos sols mais aussi sur la production d'eau potable.

Le cas de la Creuse n'est malheureusement pas un cas isolé. Un rapport du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), sous tutelle du

ministère de la transition écologique, indiquait ainsi que plusieurs préfets ont réduit sensiblement la liste des points d'eau réduisant de fait leur protection contre les pesticides (CGEDD/CGAAER, « Protection des points d'eau – Évaluation de la mise en œuvre de l'arrêté du 4 mai 2017 », mars 2019).

En cause : des pressions politiques venant de certains représentants du monde agricole.

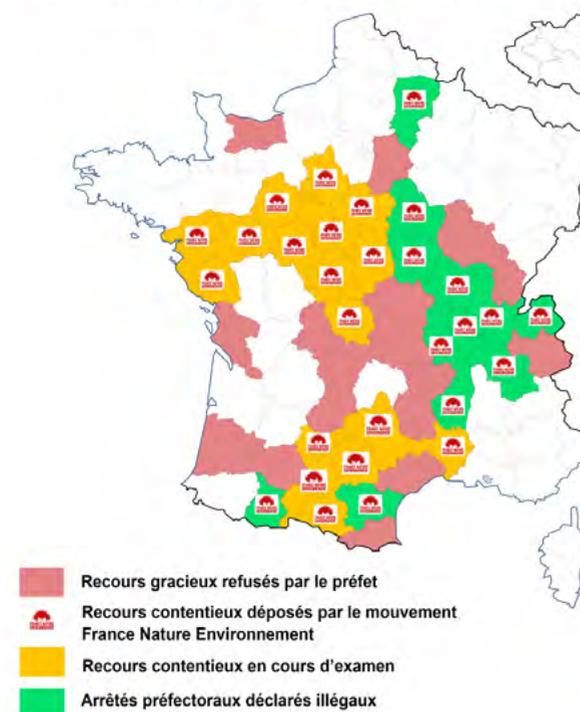
Les associations locales membres du réseau de France Nature Environnement (FNE), dont SRL

fait partie, ont ainsi déposé des recours gracieux à l'encontre d'une quarantaine d'arrêtés départementaux, suivis de 25 recours contentieux. Au 7 février 2020, 12 annulations d'arrêtés ont été obtenues, les autres recours étant toujours en cours devant la juridiction administrative.

Le cas des ZNT à proximité des cours d'eau n'est qu'un aspect d'une problématique plus vaste concernant l'utilisation des pesticides comme l'actualité récente l'a montré. Le sujet des pesticides nécessite plus qu'un dispositif de ZNT.

COURS D'EAU RAYÉS DES CARTES POUR LES LIVRER AUX PESTICIDES

Etat des lieux des recours juridiques au 07.02.2020



L'adoption récente d'un décret imposant une zone de non traitement à proximité des habitations, qui a suscité tant de critiques, montre que l'on ne peut pas se saisir du sujet des pesticides sans faire l'économie d'un débat plus vaste sur la société de demain que nous voulons : avec ou sans pesticides ? quel taux d'utilisation de pesticides sommes-nous prêts à accepter ? comment accompagner le monde agricole pour se libérer de sa dépendance aux pesticides ? Il ne s'agit pas d'opposer les uns aux autres, il s'agit de construire, ensemble.



Usine à Pellets torréfiés de Bugeat-Viam

Pourquoi l'abandon du projet est une victoire pour le Plateau

SRL, en lien avec Corrèze Environnement et Non à la Montagne-Pellets portent actuellement un recours devant le Tribunal Administratif de Limoges contre l'autorisation administrative délivrée en 2018 à la société CIBV pour l'exploitation et la transformation de la forêt limousine en charbon à destination de groupes industriels parisiens.

Communiqué du 12 décembre 2019

Aujourd'hui certains responsables publics tentent de caricaturer notre discours afin de conserver la face devant l'évidence : le projet CIBV d'usine à pellets était un projet mort-né, médiocre sur le plan technique et industriel, et irrationnel sur les plans économiques et écologiques. Qui plus est, au mépris du bon sens et de leurs concitoyens qui les en alertaient, ces mêmes responsables ont accordé une confiance déraisonnable au promoteur du projet, alors que celui-ci dès la première heure était abandonné par ses partenaires industriels puis financiers, et dont les talents d'entrepreneur auront simplement réussi à placer en redressement judiciaire la SOMIVAL, maison mère de CIBV, et à accumuler les dettes.

Les associations se désespèrent par ailleurs à constater que sur le terrain certain(e)s élu(e)s locaux, plutôt que faire amende honorable tendent à simplifier à outrance les enjeux de ce dossier, construisant un discours caricatural selon lequel nos associations s'opposent au développement économique local et à l'emploi sur le plateau, au motif d'une philosophie « anti-tout ». Ce discours ridicule doit à nouveau être démonté, comme il l'a été dans deux précédents

communiqués publiés en décembre 2017 et avril 2018.

Nos associations sont composées de citoyens et d'experts qui sont légitimes à penser et agir sur leurs territoires.

On nomme cela « démocratie participative » et « démocratie environnementale ».

Nos associations ont toutes pour objet statutaire la protection de l'environnement, mais également le développement humain soutenable de nos territoires. Non à la Montagne Pellets en particulier a notamment pour objet « De maintenir et développer toutes les composantes économiques et sociales du secteur de Viam et de Bugeat (agriculteurs, artisans, etc.) ou les communes environnantes. De veiller à une utilisation des deniers publics et à une attribution d'aides économiques et de subventions, permettant de préserver l'environnement, les activités économiques et sociales et les services publics situés à Viam et à Bugeat ou les communes environnantes. »

Nos arguments pour une Montagne limousine humaine, sociale et soutenable, et donc contre ce projet industriel prédateur et destructeur n'ont pas changé, et il convient de les rappeler ici, afin de ne pas nous laisser dessaisir de notre discours.



1. Les souches et branchages ne sont pas des « ressources à valoriser ».

Ce sont des matières indispensables à l'entretien de la richesse biologique des sols, qui sont déjà lourdement sollicités par le modèle d'exploitation par coupes rases en cycles courts. Ces matières doivent être laissées sur place, ce ne sont pas des « ressources » délaissées.

2. Les impacts environnementaux de ce projet l'emportent largement sur ses avantages économiques.

Pollutions directes et indirectes, dégradation des routes et nuisances de broyeurs et fours fonctionnant en continu jour et nuit, impacts sur les espèces protégées vivant à proximité du site, impacts sur le mode de gestion forestière par généralisation des coupes rases et exportation des souches, emportant perte de biodiversité et destruction des sols... La création d'une petite vingtaine d'emplois ne doit pas être le prétexte à tout et n'importe quoi, surtout lorsque l'activité à laquelle ils correspondent met en péril un nombre au moins équivalent d'emplois, que ce soit dans le voisinage ou au sein de la filière bois.

3. Le projet CIBV correspond à une recherche de profits avec l'utilisation de fonds publics, bien plus qu'à un quelconque souci de « transition énergétique ».

Il profite avant tout de l'effet d'aubaine ouvert par la nouvelle politique énergétique européenne, et il bénéficie également, ainsi que l'ont récemment reconnu ses promoteurs, de la scandaleuse politique d'élagage organisée par le président du département de la Corrèze.

L'autorisation a été accordée dans le cadre d'un détournement des objectifs de la démocratie environnementale. L'ensemble des arguments techniques et juridiques contre ce projet industriel ont été mis en débat sur la place publique par le public et nos associations, sans jamais que des réponses précises soient apportées. Certains élus locaux se sont enfermés dans un déni de démocratie imposant leur légitimité électorale à la légitimité participative et oubliant qu'ils sont aux « responsabilités » et non au « pouvoir ». Le résultat est une autorisation administrative qui ne répond à aucun des enjeux sociaux et environnementaux qu'elle soulève. Et le fait que nos associations saisissent le juge administratif est une composante essentielle de l'Etat de droit et de la démocratie environnementale, et ne peut nous être reproché sans s'inscrire dans une posture anti-démocratique.

Considérant notre combat légitime, et rappelant qu'il est soutenu par des milliers de citoyens engagés pour la protection de l'environnement et le développement humain soutenable de nos territoires, nous accompagnerons ce dossier jusqu'au bout dans cet objectif.



Les rivières ne sont pas des poubelles !

SRL a poursuivi en 2019 ses actions de nettoyage de cours d'eau, dans le cadre d'une convention avec la DREAL Nouvelle Aquitaine. Petite revue de presse non exhaustive...

CHAMBORÊT ■ Une association qui se bat pour la qualité de l'eau

Des rivières toutes propres

Fin janvier, de bon matin, l'association Sources et Rivières du Limousin (SRL) se rendait sur la commune de Chamborêt, au lieu-dit de « Pouchoux » pour nettoyer un bassin et enlever un dépôt sauvage important de déchets.

Le 11 septembre Sources et Rivières du Limousin a constaté un gros dépôt d'ordures au lieu-dit « Chez Pouchoux » commune de Chamborêt sur la berge de la Glayeule. Le volume était important et l'association a alerté et sollicité Jean-Jacques Duprat, maire de la commune afin de convenir d'une action de nettoyage. Après plusieurs échanges et rencontre, une date d'intervention a été retenue pour enlever ce dépôt et le 21 janvier, dans la matinée, la berge de la Glayeule a retrouvé son aspect originel grâce au travail et à la participation active des employés communaux, de Jean-Jacques Duprat et des bénévoles de l'association SRL.

10 m³ de déchets enlevés

« L'opération s'est très bien déroulée et a permis d'enlever environ 10 m³ de déchets : déchets métalliques, plastiques, autres... du bassin qui ont ensuite été transportés à la déchetterie de Nieul » nous



NETTOYAGE DE LA GLAYEULE. Main dans la main, les bénévoles de l'association Sources et Rivières du Limousin, Jean-Jacques Duprat maire de Chamborêt et les employés communaux ont nettoyé la Glayeule.

explique Marcel Chabassier, secrétaire général de l'association. Lorsque l'on demande aux bénévoles quelles conséquences ont ce genre de dépôt de déchets sauvages sur l'environnement, Marcel Chabassier nous répond que « les déchets comme nous avons trouvé s'infiltrer et ont de graves conséquences sur la faune et la flore. L'eau est polluée et l'impact est non seulement visuel mais aussi environnemental ». Et de rajouter que ce genre de dépôt se fait, quand même, de plus en plus rare, « ce dépôt doit dater d'il y a 4 ou 5 ans. Lors de nos actions de repérage, nous ramassons

surtout de petits déchets : canettes, gourde de compote, emballages... ». À noter : la parcelle polluée par le dépôt est située dans la Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (Znieff) de Chamborêt.

Étude et préservation des rivières

Sources et Rivières du Limousin est une association qui réalise régulièrement des parcours le long des rivières afin d'en établir un bilan hydromorphologique détaillé. « Nos observations sont ensuite transmises vers les acteurs et gestionnaires concernés pour information voire

interventions » explique Marcel Chabassier. Et de rajouter que ce programme d'action est soutenu par l'État et la Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (FDPPMA87).

En septembre et octobre 2019, l'association a suivi la rivière Glayeule de sa confluence dans le Vincou jusqu'à sa source. L'Association de pêche a été informée du parcours. En 2019, l'association est intervenue sur Nantiat et la Couze et chaque mercredi, elle parcourt les rivières et se bat pour qu'une qualité de l'eau optimale soit préservée sur les différents sites. ■

Des actions contre les décharges sauvages

Malgré les déchetteries de proximité qui reçoivent presque tous les types de déchets, il existe encore des décharges sauvages qui nuisent à l'environnement. Certes elles sont de moins en moins nombreuses grâce à l'action conjuguée d'associations de randonneurs par exemple, mais la vigilance reste de mise et leur élimination s'impose.

Dans ce registre, l'association Sources et Rivières du Limousin est partie prenante. Dans le cadre de son activité actuelle sur les ruisseaux du bassin-versant de l'Aurence, elle repère les altérations et dysfonctionnements de toutes natures qui peuvent entraver le bon écoulement des eaux, l'état des berges et leur environnement.

Ainsi, en suivant le cours du ruisseau du Mas-Guigou, une décharge sau-



ENVIRONNEMENT. Tous les acteurs de Sources et Rivières du Limousin sont fiers du résultat.

age a été repérée sur un terrain communal et la décision de l'éliminer a été prise. Après accord des services municipaux et de Sylvie Billat, adjointe au maire chargée de l'environnement, qui a avec les bénévoles de Sources et Rivières pris les gants et les sacs poubelles pour évacuer plastiques, ferrailles, pneus et emballages de toutes sortes afin de laisser place nette. Le

service communal de propreté urbaine a été mis à contribution pour transporter, une fois rassemblé, le fruit de cette « collecte » bien particulière vers la déchetterie.

Un projet avec les collégiens

D'autres actions de même nature sont simultanément en cours sur les ruisseaux du Champy et du Gamagnat avec l'aide

des propriétaires. Suite à cette expérience positive, un projet de lien avec la classe SVT du collège est à l'étude et pourrait se concrétiser dès la rentrée prochaine. D'autres scolaires plus jeunes pourraient eux aussi participer à ce type d'action civique dans le but de les sensibiliser au respect de la nature et de notre environnement immédiat. ■

NANTIAT ■ Un dépôt sauvage de déchets a de nouveau été nettoyé

La rivière n'est pas une poubelle

Mardi, l'association Sources et Rivières du Limousin est venue sur la commune de Nantiat afin d'y effectuer une nouvelle opération de remise en état de la rivière, située sur la rive gauche du Vincou.

C'est au niveau du pont de La Crèche sur la commune de Nantiat, que l'association de protection des rivières « Sources et Rivières du Limousin » a conduit avec les services techniques de la commune et l'association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (Aap-pma) de Roussac, une opération de suppression d'un dépôt sauvage de déchets touchant la rivière.

Ce dépôt sauvage a été découvert par l'association à l'occasion de ses opérations de contrôle hydro morphologique régulier des rivières. Le Vincou est visité cette année dans ce cadre, de sa source à la Gartempe (ses bilans d'observations sont ensuite transmis vers les acteurs et gestionnaires concernés pour informa-



OPÉRATION NETTOYAGE. L'association Sources et Rivières du Limousin a nettoyé la rivière du pont de la crèche à Nantiat et ramassé plus de 100 kg de déchets.

tion, voire des actions).

Plus de 100 kilos

Après plusieurs heures de travail, c'est une centaine de kilo de déchets divers qui a été retiré de la berge du Vincou et lui a redonné son apparence originelle. Marcel Chabassier, un des bénévoles de l'association, explique son sentiment face à ces déchets : « La rivière tout comme la nature ne sont

pas des poubelles, j'éprouve de l'agacement à trouver encore des déchets le long de nos rivières trop longtemps considérées comme des « espaces de non droit ». Et de rajouter « avec l'association, nous parcourons, chaque mercredi, 3 à 4 km de rivière depuis plusieurs années ; chaque fois nous prenons un sac poubelle pour ramasser les déchets trou-

vés. C'est récurrent et ça ne devrait pas l'être ». Sources et Rivières du Limousin a multiplié cette année ce type d'action avec le soutien du Ministère de l'Écologie (Dreal Nouvelle-Aquitaine). L'association a déjà prospecté et nettoyé différents bassins dans la région comme l'Aurence, la Couze, le Ruisseau du Palais, Canne, Mazelle, Auzette, Vincou, Bazine, Valoine... ■

“Cyril Delage, 46 ans, très fier d’être devenu membre du Conseil d’administration de Sources et Rivières du Limousin en 2019“

Les jours libres d’école, de mon enfance à mon adolescence, se passent au bord des rivières où mon père m’apprend l’art d’attraper les truites. Il comprend vite que je ne suis pas garçon à enfiler des vers. Alors que j’avais une douzaine d’années, il rentre de l’usine, la barbe parfumée par l’huile de coupe avec dans sa main une canne à mouche défraîchie et dans sa poche un moulinet, vieux, mais garni de soie. J’allais enfin apprendre à pêcher.

Ma vie commençait. Jusqu’à ce que je fréquente les filles qui, à l’époque, ne trouvaient pas la pêche très virile, fut-elle à la mouche. En attendant Brad Pitt dans l’adaptation Robert Redfordienne de La rivière du sixième jour de Norman Maclean, je suspendais cette activité ringarde pour passer un bac scientifique puis faire des études d’art, activité beaucoup plus porteuse.

Je serai successivement dessinateur en bijoux et flacons de parfum, sportif, infographiste, dessinateur industriel, designer, feuillardier et enfin fabricant de mobilier en rondins de châtaignier et père d’une fille intelligente et belle.

Le temps est venu de me remettre en pêche, mais je n’ai plus le goût à briser les nuques de poissons sur le point de disparaître, alors je gracie mes prises.

Mais à quoi bon crever la gueule de bestioles à coup de crochet d’acier si c’est pour les relâcher ? (certains les embrassent). Je réfléchis sérieusement à convertir le plaisir barbare et pervers de la pêche sportive en outil de suivi



des populations, je mesure, j’examine et je photographie mes prises. Je collecte les coquilles de moules vides, je les renseigne, rien de très cohérent mais je le fais.

Ma première rencontre avec Sources et Rivières du Limousin date de 2018. J’adhère, je trouve un sens aux relevés décousus que je faisais, c’est la fête. Je commence à faire un suivi plus serré des rivières de mon secteur, morphologie des cours d’eau, insectes, bivalves, arsenic et piétinement bovin. J’assiste aux réunions, un rapport de temps en temps. Et en 2019 notre secrétaire Marcel me propose d’être membre du conseil d’administration, je me jette dessus comme une truite sur une phrygane et paf !

Adhésion 2020 : en ligne c’est plus simple !

<http://www.sources-rivieres.org>